

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 11 août 2021

PLAN NATIONAL CANICULE

Déclenchement du niveau de VIGILANCE ORANGE « alerte canicule »

La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence vous informe que le département est placé en alerte canicule, niveau de **vigilance orange à compter de ce jour jusqu'à dimanche inclus**.

Cet après-midi de mercredi, les **températures atteignent déjà 35 à 37 degrés** sur la moitié ouest du département.

En cours de nuit de mercredi à jeudi, les températures resteront élevées avec des températures minimales en fin de nuit comprises entre 17 et 20 degrés sur l'ouest du département **soit 4 à 5 degrés au-dessus des normales**.

Les températures maximales en cours de journée de jeudi seront semblables à celles de la veille, comprises entre 35 et 38 degrés, localement jusqu'à **38/39 degrés dans la région de Manosque**.

Les valeurs attendues pour les journées de vendredi et samedi sont proches de celles du jeudi, voire légèrement supérieures pour les maximales de vendredi.
Une baisse des températures devrait s'amorcer dimanche.

Cet épisode justifie donc le déclenchement du niveau de vigilance orange « alerte canicule » du plan dès aujourd'hui.

Pour affronter au mieux ces épisodes de canicule, voici quelques recommandations :

- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour ;
- manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes ;
- fermer les volets et fenêtres le jour ;
- aérer la nuit ;
- donner et prendre des nouvelles de ses proches ;
- limiter les efforts physiques.

Dans le contexte d'épidémie de COVID-19, le ministère des Solidarités et de la Santé a précisé ces recommandations :

- le ventilateur ne peut plus être utilisé en collectivité, dans les milieux clos où se trouvent plusieurs personnes. Il peut en revanche être utilisé dans le milieu familial en l'absence de personnes malades ou pour une personne seule en l'arrêtant en présence de visiteurs ;
- les masques ne doivent pas être humidifiés car leur efficacité ne serait plus assurée ;
- dans tous les cas, le respect des gestes barrières contre la COVID-19, notamment la distance physique minimale et le port du masque lorsque celle-ci n'est pas possible, doit perdurer.

Les autorités en appellent à la solidarité de chacun envers les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, handicapées ou isolées, ainsi qu'aux personnes surexposées, dont les personnes sans-abri.

En cas de malaise d'une personne ou d'un proche, il faut contacter le 15 sans tarder.

Recommandations particulières :

Pour les personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées :

Incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir le soutien de professionnels ou de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Soyez solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile et incitez-les à accéder à des lieux frais, tant en journée que la nuit.

Pour les **nourrissons et les jeunes enfants** :

Veillez en permanence à les protéger de la chaleur (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou dans un véhicule même pendant une courte durée.

Pour les personnes souffrant de maladies chroniques ou prenant des traitements médicamenteux :

N'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Enfin, il est rappelé aux **responsables de structures d'accueil collectif**, en particulier les crèches, les écoles et centre de loisirs de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour protéger les personnes fragiles et favoriser leur hydratation.

Il est également rappelé aux **employeurs** d'évaluer les risques et de prendre les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

En cas de malaise ou de troubles du comportement, n'hésitez pas à appeler un médecin ou le 15 (SAMU) ou le 18 (Sapeurs-pompiers).

Un NUMÉRO VERT « info service » est également mis à disposition du public pour toutes informations ou conseils : 0 800 06 66 66 (du lundi au samedi, de 9 à 19 heures)

Pour plus d'information, vous pouvez consulter différents sites :

Site de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Site du ministère des solidarités et de la santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

Site de Météo France : www.meteofrance.com

Site de l'Institut national de prévention et de l'éducation pour la santé : <http://inpes.santepubliquefrance.fr>

Site de l'Institut de veille sanitaire : <http://invs.santepubliquefrance.fr>

Site des ARS : www.ars.sante.fr

Site du Ministère du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/chaleur-et-canicule-au-travail-les-precautions-a-prendre>

Les décisions mises en œuvre par la préfète pourront être révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex